



Etat de l'édifice en 2019. Les entrées ont été condamnées par la mairie pour raisons de sécurité.

IVR32_20195900258NUCA

Auteur de l'illustration : Pierre Thibaut

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation